


RAPPORT 2012

**Sur la qualité
et le prix
du service public
d'élimination
des déchets**







La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure à ses 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- > Les faits marquants de l'année 2012 P. 6
- > L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets" P. 7

L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

- > Les collectes en porte-à-porte P. 9
- > Les collectes par apport volontaire P. 13
- > La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) P. 13
- > Les équipements intercommunaux P. 14

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- > La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels P. 17
- > La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons P. 18
- > La collecte sélective du verre P. 19
- > La collecte sélective des déchets végétaux P. 20
- > La collecte des objets encombrants P. 21
- > La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux P. 22
- > Les autres collectes P. 22
- > Les déchetteries P. 23
- > Les points verts P. 25
- > Les jardins familiaux P. 26
- > Le traitement des déchets P. 28

LES INDICATEURS FINANCIERS

- > Les marchés publics P. 30
- > Le budget 2012 : P. 31
 - Le fonctionnement
 - L'investissement
- > Le coût d'élimination des déchets ménagers P. 33

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2013 P. 35



INTRODUCTION



INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

➔ LANCEMENT D'UN AUDIT SUR LES DÉCHETTERIES

En matière de gestion des déchets ménagers, la collecte via ces équipements (notamment les déchetteries fixes) est un **enjeu majeur** pour tous les territoires, dont la CAB, dans la mesure où les quantités de déchets qui y sont collectées sont de plus en plus importantes.

Les déchetteries fixes et les recycleries permettent également d'orienter les déchets vers les filières de valorisation adéquates, à chacun des flux collectés et à un coût généralement moindre que les autres collectes, et notamment la collecte en porte-à-porte.

Ces équipements ont également un **rôle social**, tant dans la politique d'emploi, que dans l'accueil des usagers par exemple.

Néanmoins, il est observé sur le territoire d'étude :

- une augmentation de la fréquentation des déchetteries,
- des capacités d'exploitation qui arrivent au maximum (alors qu'il y a de plus en plus de tonnages collectés),
- une mutualisation des apports difficiles pour les usagers du fait de la vocation de chaque type d'équipements,
- des situations de non-conformités.

Au regard de ce contexte, l'enjeu de l'étude est d'avoir une connaissance précise des facteurs intervenants dans l'optimisation du fonctionnement des déchetteries mais également des recycleries.

Cette étude doit apporter l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'une phase opérationnelle basée sur la connaissance de l'état des lieux, permettant de mettre en exergue les marges de progrès possibles tout en répondant aux enjeux formulés ci-après, pour exemple :

- quelles sont les opportunités d'implantation d'une déchetterie et / ou recyclerie, sur le territoire et est-ce pertinent au regard du contexte ?
- quels sont les partenariats actuels et historiques existant avec les gestionnaires ?
- quelles sont les synergies existantes entre ces deux types d'équipements ?

➔ RENOUELEMENT DU PARC DE BACS



Depuis le 1^{er} janvier 2007, deux organisations de collecte différentes coexistaient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Des phases d'étude et de concertation ont eu lieu afin **d'harmoniser et de rationaliser l'ensemble du dispositif** de collecte, permettant une meilleure maîtrise des coûts et de limiter l'impact environnemental des camions bennes par une limitation des kilomètres parcourus.

Les fréquences de collecte ainsi modifiées ont donc induit le remplacement des bacs en place par des contenants de plus grandes capacités. Ce fût également l'occasion de renouveler un parc vieillissant et d'uniformiser les bacs sur

l'ensemble de la C.A.B avec un code couleur et une règle de dotation commune (de 120 l à 240 l en fonction de la taille du foyer).

Cette prestation a été réalisée intégralement en interne par les agents du service « Cadre de vie-Déchets » permettant ainsi de maîtriser les coûts, les délais d'intervention, mais aussi la qualité du service rendue. Plus de 14 000 conteneurs soit l'équivalent de 2,1 millions de litres ont été livrés en porte-à-porte au cours de cette opération.

MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE SAPINS

La C.A.B organise pour la **première fois**, pour les fêtes de fin d'année 2012-2013 une collecte des sapins de Noël. Ce nouveau dispositif a été conçu pour **faciliter la vie des habitants** du territoire et le recyclage des sapins qui faute de collecte spécifique étaient souvent assimilés aux ordures ménagères.



L'ORGANISATION DU SERVICE "CADRE DE VIE - DÉCHETS"

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en oeuvre par une équipe technique :

- Un responsable de service ;
- Un technicien territorial pour la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire ;
- Un technicien territorial coordinateur de collecte ;
- Un agent administratif ;
- Un gardien de déchetterie ;
- Un agent technique.

Cette équipe veille au **bon fonctionnement** de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération



La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 79 303 habitants (recensement INSEE 2008)

L'ORGANISATION

DU DISPOSITIF DE COLLECTE



L'ORGANISATION

GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

➔ LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met **gratuitement à disposition** des administrés des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des emballages plastiques et métalliques (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers).

LES CONTENANTS



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

Sur la commune de Beauvais :

La collecte est assurée par la société NCI Environnement.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 18h à 22h30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 18h à 22h30
Habitat collectifs Argentine ; Saint-Lucien Saint-Jean ; Saint-quentin	3 fois par semaine	de 14h à 18h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h à 12h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes :

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société NCI Environnement pour l'ensemble des communes.

Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine le mardi	de 4h à 12h
Communes rurales Nord-Ouest Fouquenies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine le vendredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine le mercredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine le jeudi	de 4h à 12h

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (emballages plastiques et métalliques) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

Sur le territoire de la Ville de Beauvais

Cette collecte est assurée par la société NCI Environnement, une fois par semaine.

Secteurs	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 18h à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h à 12h
Habitat collectif	de 14h à 18h
Zones d'activités	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes

La collecte est assurée par la société NCI Environnement, une semaine sur deux, de 4h à 12h :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Secteurs	Jours de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
Communes rurales Nord-Ouest Fouquenies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Cette collecte est assurée par la **société NCI Environnement** sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des **déchets de jardin des particuliers** : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

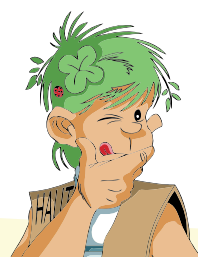
- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des **sacs papiers traités agréés**, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.



La collecte des déchets végétaux, sur la commune de Beauvais, est décalée au jeudi, pourquoi ?



La Communauté d'Agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux. Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40 000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.



LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers. Cette prestation est assurée par le prestataire de services **SITA Oise**.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.

"objets encombrants" :

Équipements ménagers (*poids, volume ou nature considérés hors déchets ménagers*).

→ lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...



NON CONSIDÉRÉS comme encombrants :

- gravats issus des travaux des particuliers ;
- déblais, gravats, décombres ou débris de travaux ;
- déchets fermentescibles (déchets ménagers, végétaux, souches d'arbres) ;
- déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- pneus.

LA COLLECTE DU VERRE

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de **Beauvais**. Elle est assurée par la société **NCI Environnement** et effectuée tous les 15 jours.

L'entreposage du verre a été transféré du centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA Oise) vers le **centre de tri de DECAMP-DUBOS** d'Allonne-Warluis.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILABLES

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre de Beauvais et les zones d'activités.

➔ LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des **colonnes de récupération** destinées à recevoir :



- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- Les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre, par apport volontaire, est désormais assurée par la **société DECAMP-DUBOS**.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Environnement**.



210 colonnes aériennes et 55 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 48 colonnes à papiers (28 aériennes et 20 enterrées) ;
- 62 colonnes pour les emballages plastiques (43 aériennes et 19 enterrées) ;
- 62 colonnes pour la collecte du verre (43 aériennes et 19 enterrées) ;
- 39 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 86 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.

➔ LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (**D.A.S.R.I.**) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) **produits par les particuliers en auto-traitement** résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.



Les **25 pharmacies** du territoire ont accepté de façon unanime d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à elles qu'ont été confiées la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels de ce service.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. sont assurés par le prestataire de services : **SANICOLLECT 60**.

➔ LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des **espaces aménagés** permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par **apport volontaire**, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la **garantie** que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques.

Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS

La déchetterie est située au **17 rue Joseph Cugnot** (commune de Beauvais). Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la **société DECAMP-DUBOS**. Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.



Horaires d'ouverture



Période d'été
(du 1^{er} avril au 31 octobre)
Du lundi au samedi :
9h - 13h / 14h - 18h
Le dimanche : 9h - 13h

Période d'hiver
(du 1^{er} novembre au 31 mars)
Du lundi au samedi :
9h - 13h / 14h - 17h
Le dimanche : 9h - 13h

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés ... ;
- Les Déchets Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, carburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes).



LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE D'AUNEUIL

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située **rue de la Sablière dans la zone industrielle** de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS (et Agri-Environnement)**.



Horaires d'ouverture

Période d'été
(du 1^{er} avril au 31 octobre)
Du lundi au samedi :
9h - 13h / 14h - 18h
Fermée le dimanche

Période d'hiver
(du 1^{er} novembre au 31 mars)
Du lundi au samedi :
13h - 17h
Fermée le dimanche

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les cartons et papiers ;
- Les encombrants ;

- Les Déchets Dangereux des Ménages ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Les textiles.

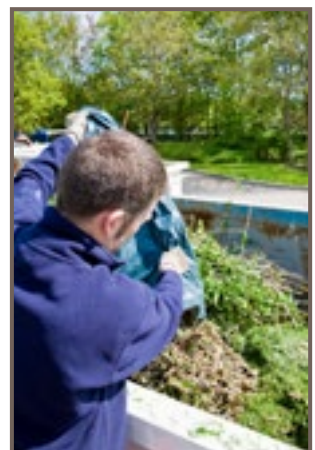


LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt* ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis* ;
- Saint-Martin-le-Noeud* ;
- Savignies (fermeture définitive au 01/11/2012) ;
- Troissereux ;
- Tillé ;
- Verderel-les-Sauqueuse.

* Points propres requalifiés en points verts



LES INDICATEURS

TECHNIQUES



LES INDICATEURS

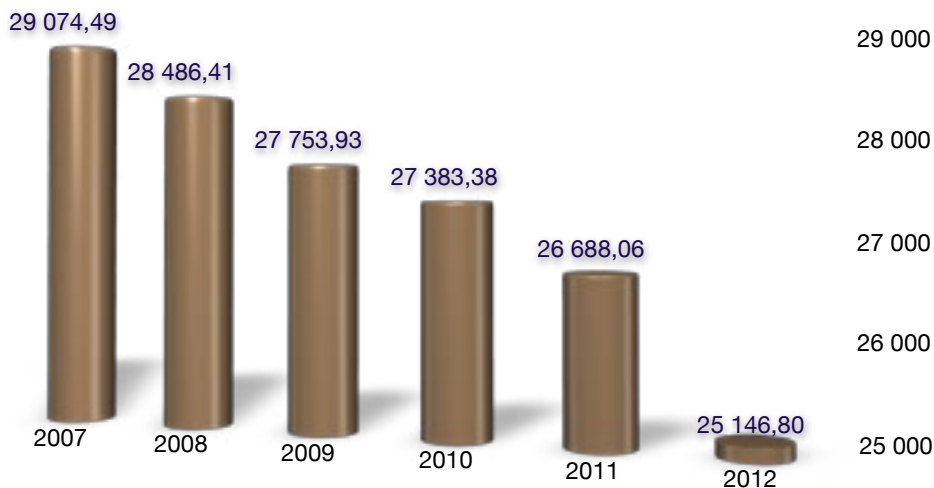
TECHNIQUES

➔ LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1^{er} avril 2005.

Pour l'année 2012, la production annuelle d'ordures ménagères est de 316,82 kg/hab/an (-19,42 kg/an/hab par rapport à l'année 2011).

Entre 2007 et 2012, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : réduction de 3 927,69 tonnes sur les 6 dernières années.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2007- 2011
Ordures ménagères	29 074,49	28 486,41	27 753,93	27 383,38	26 688,06	25 146,80	-13,50%

En 2012



Objectif du Grenelle : Réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilés par habitant en 5 ans

Une baisse des tonnages qui s'est accélérée, avec une diminution de 5,77% (1541,26 T) des ordures ménagères collectées sur une seule année. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collectés. La conjoncture économique peu favorable à la consommation, et l'adhésion croissante de la population au dispositif de collecte sélective des déchets confortent un peu plus le fléchissement de cette courbe.

Les déchets résiduels sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain (exploitant VEOLIA).

➔ LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des **corps creux** (emballages plastiques et métalliques), des **corps plats** (papiers, journaux, magazines) et des **cartons professionnels** issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2012 se répartissent de la manière suivante :

Cartons professionnels : 317,71 tonnes (↘ de 28,69 tonnes / 2011)

Corps plats : 2 535,82 tonnes (↘ de 98,57 tonnes / 2011)

Corps creux : 672,94 tonnes (↗ de 7,37 tonnes / 2011)

En 2012, **3 526,47 tonnes de déchets recyclables** sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une très nette diminution du tonnage de la collecte sélective, **par rapport à l'année 2011, de 119,89 tonnes soit - 3,3%**.

Cette diminution s'inscrit dans une baisse très nette de l'ensemble de la production de déchets. Malgré ces chiffres la part de corps creux, de corps plats et de cartons issus des professionnels extraite des ordures ménagères est en hausse d'environ 1%, confortant encore un peu plus notre taux de valorisation. Par ailleurs, grâce aux efforts des industriels le poids des emballages ne cessent de décroître ; une bouteille en PET de 1,5 litres qui en 1994 pesait 45,5 g ne pèse plus aujourd'hui que 33 g, soit 27% de moins.

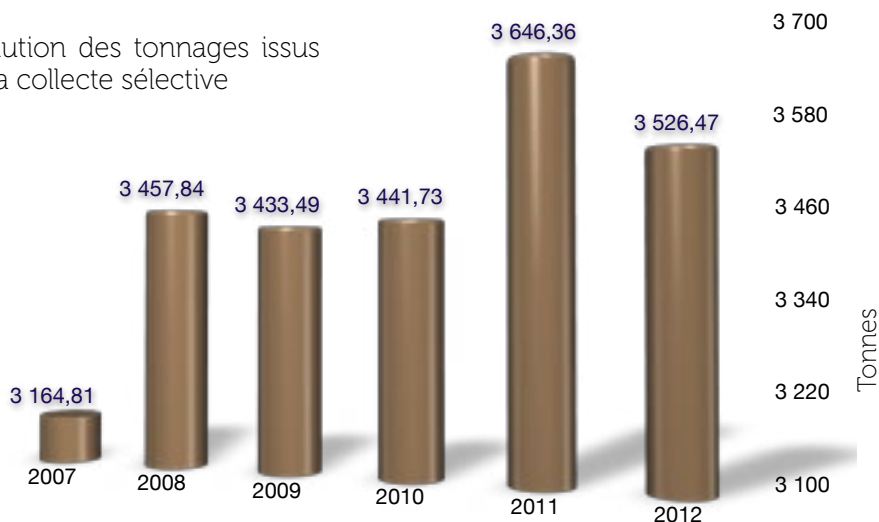


**Loi Grenelle
Obligation de collecte sélective pour valorisation aux producteurs de quantités importantes.**

Les corps creux et corps plats sont triés dans le centre de tri situé sur la commune de Rochy-Condé (exploitant SITA).

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012
Collecte sélective	3 164,81	3 457,84	3 433,49	3 441,73	3 646,36	3 526,47
Ratio par habitant	40,27 kg/an/hab	44,00 kg/an/hab	43,24 kg/an/hab	43,40 kg/an/hab	45,98 kg/an/hab	44,47 kg/hab/an

Évolution des tonnages issus de la collecte sélective



Aspects financiers > postes de dépenses	2011			2012		
	Collecte	Traitement	Recettes	Collecte*	Traitement	Recettes
Ordures ménagères	3 247 770 €	1 878 429 €		2 546 335 €	1 935 257 €	
Corps creux et plats		428 196 €	1 079 370 €		435 179€	1 160 828 €
TOTAL	4 748 526 €			3 755 940 €		
TOTAL à la Tonne	59,88 €/hab			47,36 €/hab		
TOTAL par habitant	157 €/T			131 €/T		

* La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée le coût de collecte a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.

➔ LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2012, la collecte du verre a généré **1 916,54 Tonnes** :

- 928,16 tonnes collectées en porte à porte sur la ville de Beauvais (16,89 kg/hab) ;
- 988,38 tonnes collectées par apport volontaire (40,59 kg/hab).



Les quantités de verre collectées qui sont en baisse constante depuis 2007, cependant en 2012 les tonnages ont légèrement augmenté : **+ 14,53 tonnes**.

Le tassement de la courbe du verre depuis quelques années est principalement dû à une baisse du gisement et à une diminution du poids des emballages. Un exemple emblématique, le standard de la bouteille de champagne a évolué de 900 g à 835 g.

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage, est livré vers **l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albain**, dans l'Aisne, puis recyclé chez Saint-Gobain.

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012
Verre	2 175,75	2 236,65	2 099,32	1 932,38	1 902,01	1 916,54

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte et évacuation	250 815 €	323 263 €
Recettes	74 184 €	60 933 €
Total	176 631 €	262 330 €
Total à la Tonne	92,86 €/T	136,87€/T
Total par habitant	2,23€/hab	3,30€/hab

➔ LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

4 090,20 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2012 en porte-à- porte, soit 258,28 tonnes de plus qu'en 2011 soit une hausse de 6,74%.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2007- 2011
Déchets végétaux	3 846,58	3 977,4	3 845,06	3 472,24	3 831,92	4 090,2	6,74%

Des **efforts importants** ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise en disposition de composteurs, depuis avril 2009, pour les particuliers et par la mise en place d'une expérimentation d'une collecte mécanisée des déchets végétaux.

Depuis le 12 septembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé avec la collaboration de l'ensemble des habitants de la commune de Bonlier, une collecte mécanisée des déchets végétaux avec des **bacs adaptés** en remplacement des sacs en papier kraft.

Ces bacs présentent plusieurs avantages :

- > Minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte ;
- > Les eaux effluentes sont stockées en fond de cuve et ne se répandent plus sur le trottoir ou devant les habitations ;
- > Une plus grande maniabilité ;
- > Les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bioconteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, et donc une perte de masse, allant de 15 à 25%, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

Une enquête réalisée en 2012 auprès des utilisateurs de ce nouveau dispositif se disent satisfait à plus de 80%, 92 % d'entre eux trouvent le bacs plus pratique que les sacs.

Cette expérimentation a été prolongée tout au long de l'année 2012, les conclusions de cette étude seront présentées dans le courant de l'année 2013, avec en décision la mise en place ou non de bacs sur l'ensemble du territoire de la CAB.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant Agri Environnement).

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte	246 667 €	341 518 €
Traitement	77 401 €	84 591 €
Achat des sacs	192 705 €	209 384 €
Distribution des contenants	24 509 €	24 685 €
Total	541 282 €	660 178 €
Total à la Tonne	141,26€/T	161,4€/T
Total par habitant	6,82€/hab	8,32€/hab

➔ LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2012, **717,06 tonnes d'encombrants** ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

- > 603,14 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- > 107,92 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- > 6 tonnes d'encombrants valorisables (tonnage estimé).



	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Évolution des tonnages 2008-2012
Encombrants non valorisables	572,22	586,66	576,06	613,58	603,14	-5,4 %

4 671 rendez-vous ont été honorés dont :

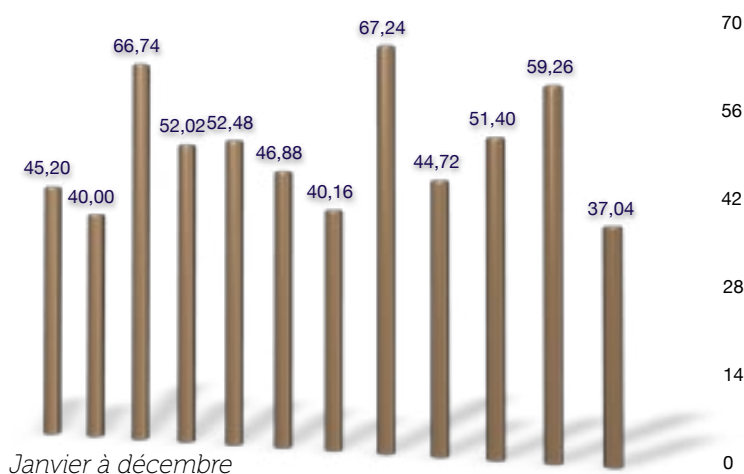
- 3 242 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 897 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 413 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 119 dépôts sauvages.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte	92 403 €	98 757 €
Traitement	43 173 €	46 405 €
Recettes	2 775 €	2 448 €
Total	132 801 €	147 610 €
Total à la Tonne	195€/T	206€/T
Total par habitant	1,67€/hab	1,86€/hab

Répartition des tonnages d'encombrants collectés sur rendez-vous en 2012



➔ LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX



Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les **D.A.S.R.I.** tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) **produits par les particuliers en auto-traitement** résidants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les pharmacies du territoire ont accepté d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à elles qu'a été confiée la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. sont assurés par le prestataire de services : **SANICOLLECT 60.**

Au cours de l'année 2012, **1 312,64 kg de D.A.S.R.I. ont été collectés et traités**, soit une baisse de 22,06 kg par rapport à 2011.

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte et traitement	8 443 €	8 504 €

➔ LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration ...

	Déchets assimilés (tonnes)	Déchets végétaux (tonnes)	Produits de dégrillage (tonnes)
Station d'épuration	/	/	381,92
Services Techniques Commune de Beauvais	2 421,6	1 518,86	/
Services Techniques Commune d'Auneuil	/	120,98	/
Autres (Les Ateliers de la Bergerette - Bois et tout-venant)	/	124,59	/

La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2012, **36,26 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30m³) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	17 451 €	25 941 €
Traitement des déchets de nettoyage Commune de Beauvais	150 706 €	176 237 €
Traitement des déchets végétaux Commune de Beauvais	32 098 €	32 268 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	106€	0 €
Traitement des déchets végétaux- Commune d'Auneuil	2 128 €	2 556 €
TOTAL	202 489 €	237 002 €

➔ LES DÉCHETTERIES

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉCHETTERIE DE BEAUVAIS

Au cours de l'année 2012, la déchetterie de Beauvais a accueilli 10 831,91 tonnes de déchets :
 - 8 030,88 tonnes de déchets valorisés ;
 - 2 668,04 tonnes de déchets enfouis.

• Les tonnages

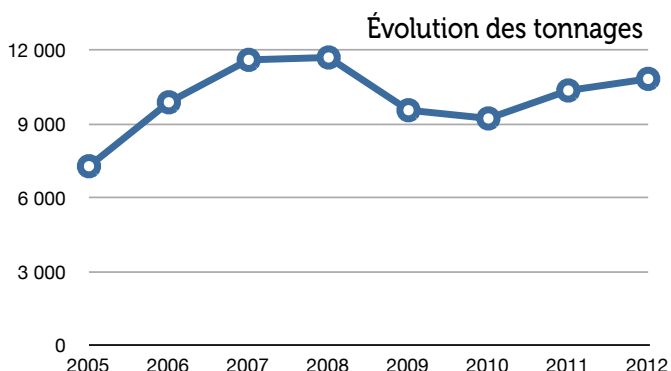
10 831,91 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Kg par habitant	Evolution 2009-2010	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 575,68	1 614,86	20,36	↗ 39,18 tonnes	Compostage
Bois	1 141,52	1 177,92	14,85	↗ 36,4 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	4 104,75	4 456,75	56,2	↗ 352 tonnes	Recyclage
Ferraille	272,4	246,03	3,1	↘ 26,37 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	2 668,04	2 769,15	34,92	↗ 101,11 tonnes	Stockage
Cartons	101,25	90,9	1,15	↘ 10,35 tonnes	Recyclage
Papiers	147,1	137,88	1,74	↘ 9,22 tonnes	Recyclage
D.D.S.	85,32	78,26	0,99	↘ 7,06 tonnes	Traitement / recyclage
Pneus	14,1	8,45	0,11	↘ 5,65 tonnes	FRP
Textiles	5,8	10,9	0,14	↗ 5,1 tonnes	Recyclage
Amiante	17,64	31,88	0,4	↗ 14,24 tonnes	Stockage
D.E.E.E.	226,07	208,92	2,63	↘ 17,15 tonnes	Recyclage
TOTAL	10 359,68	10 831,91	136,59	-	

On note une nette **augmentation des tonnages entrants : + 4,56 %** par rapport à l'année 2011 issu principalement de la hausse des tonnages des gravats-terre, de bois et de déchets non recyclables.

• Fréquentation de la déchetterie de Beauvais

La fréquentation a diminué d'environ 7 % en passant de 66 086 visites en 2011 à 61 465 visites en 2012.



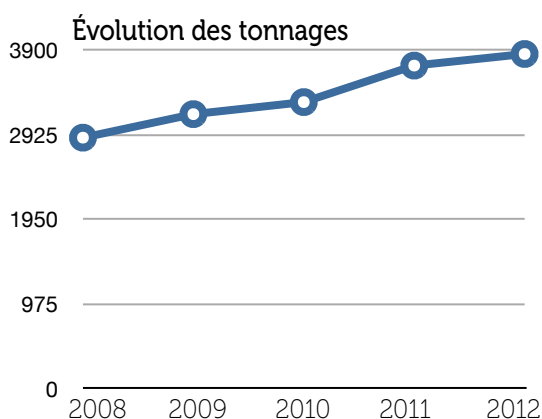
BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

Au cours de l'année 2012, le tonnage des produits réceptionnés sur la déchetterie d'Auneuil est de **3 858,74 tonnes** :
 - 3 054,05 tonnes de déchets valorisés ;
 - 804,69 tonnes de déchets enfouis.

• Les tonnages

3 858,74 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie d'Auneuil, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Kg par habitant	Evolution 2009-2010	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 210,06	1 309,88	16,52	↗ 99,82 tonnes	Compostage
Bois	322,06	336,36	4,24	↗ 14,3 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	1 183,95	1 198,2	15,11	↗ 14,25 tonnes	Recyclage
Ferraille	72,35	70,43	0,89	↘ 1,92 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	797,58	800,3	10,09	↗ 2,72 tonnes	Stockage
Cartons	27,3	30	0,38	↗ 2,7 tonnes	Recyclage
D.D.S.	38,73	40,5	0,51	↗ 1,77 tonnes	Traitement / recyclage
Textiles	5,1	5,25	0,06	↘ 0,15 tonnes	Recyclage
D.E.E.E.	60,06	63,44	0,07	↘ 3,38 tonnes	Recyclage
Pneus	7,72	4,39	0,8	↘ 3,33 tonnes	FRP
TOTAL	3 724,91	3 858,74	48,66	-	



• Fréquentation de la déchetterie d'Auneuil

La fréquentation a augmenté de 6,8 % en passant de 17 498 visites en 2011 à 18 772 visites en 2012.

LES DÉCHETTERIES EN CHIFFRES ...

Un peu plus de 14 690,65 tonnes de déchets ont été évacués dans les deux déchetteries du territoire, soit une moyenne de 178 kg de déchets légèrement au dessus de la moyenne en Picardie (176 kg/visite). Le ratio par habitant, 184 kg, est conforme à la moyenne nationale mais en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par **Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette** qui captent une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les deux déchetteries est de 80 237, soit environ **1 visite annuelle des habitants** du territoire de l'Agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,21.

	Oise (2011)	Picardie (2011)	National (2009)	Déchetterie CAB (2012)
Ratio de collecte (kg/hab)	244	223	184	184
Ratio de collecte (kg/visite)	200	176	nc	178

	Beauvais	Auneuil
Superficie	3 645 m ² dont 460 m ² d'espaces verts	4 870 m ² dont 2 110 m ² d'espaces verts
Volume maximal	598 m³ pour les Déchets non dangereux (DND) : <ul style="list-style-type: none"> - 12 bennes de 40m³ - 3 bennes de 30m³ - 4 bennes de 7m³ - 3 colonnes d'apports volontaires (emballages + verre) - 2 bacs à roulettes (nespresso) Déchets dangereux : <ul style="list-style-type: none"> - 3 bigbags (3 à 5 m³) pour l'amiante - 1 armoire 18 m³ DMS - 2 colonnes à huiles < 4m³ 	597 m³ pour les DND : <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Déchets verts de 300 m³ - 5 bennes de 40m³ - 2 bennes de 30m³ - 1 benne de 7m³ - Enclos D3E de 30 m³ Déchets dangereux : <ul style="list-style-type: none"> - 1 armoire 24 m³ DMS - 1 colonne à huile 3 m³

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2011	2012	2011	2012
Frais de gardiennage et de personnel	102 651 €	113 803 €	38 284 €	26 524 €
Location et maintenance des bennes	12 660 €	15 370 €	6 330 €	8 483 €
Gestion et entretien des sites	10 655 €	14 174 €	0 €	2 714 €
Recettes	81 555 €	80 963 €	54 919 €	46 772 €
Coût de collecte et d'évacuation	143 559 €	177 705 €	67 541 €	68 639 €
Coût de traitement	278 896 €	287 151 €	90 766 €	106 042 €
TOTAL	446 866 €	527 240 €	148 002 €	165 630 €
Total à la tonne	43,13€/T	48,67€/T	39,73€/T	42,92€/T
Total à l'habitant	5,6€/hab	6,6€/hab	1,9€/hab	2,1€/hab

➔ LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 9 plates-formes.

Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement. A noter que le point vert de Savignies a été définitivement supprimé fin octobre 2012.

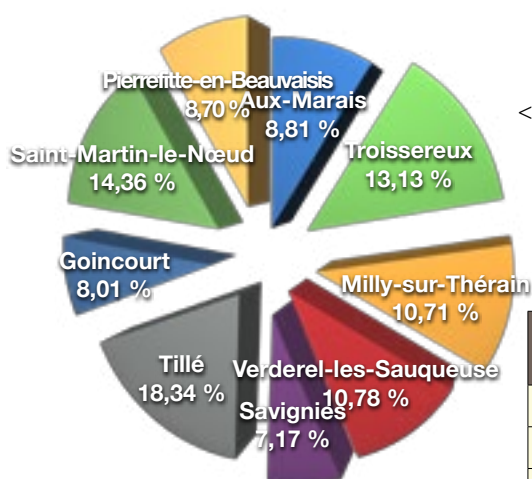


Le tonnage total des déchets végétaux est en **hausse de 239,68 tonnes** par rapport à l'année 2012.

Années	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009 - 2012
Tonnages	1 781,80	1 676,03	1 801,22	2 040,84	+ 13,30%

COMMUNES	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Comparaison 2011/2012
Aux-Marais	206,26	155,62	151,34	179,78	↗ 28,44 tonnes
Troissereux	214,46	204,91	196,2	267,92	↗ 71,72 tonnes
Milly-sur-Thérain	251,08	233,5	190,42	218,48	↗ 28,06 tonnes
Verderel-les-Sauqueuse	193,38	185,56	175,88	219,94	↗ 44,06 tonnes
Savignies	118	99,18	130,34	146,34	↗ 16,00 tonnes
Tillé	235,08	271,08	286,22	374,36	↗ 88,38 tonnes
Goincourt	137,34	113,54	131,84	163,38	↗ 31,54 tonnes
Saint-Martin-le-Nœud	334,3	308,58	412,04	293,04	↘ 119,00 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	91,9	104,06	117,02	177,66	↘ 60,64 tonnes
TOTAL	1 781,8	1 676,03	1 801,22	2 040,9	-

38,38 tonnes de tout-venant ont été collectés sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.



< Répartition des tonnages de déchets végétaux issus des points verts

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte et évacuation	45 607 €	57 471 €
Traitement	39 358 €	46 132 €
Frais de gardiennage	20 548 €	32 046 €
Total	105 513 €	135 649 €
Total à la Tonne	58,58€/T	66,46€/T

LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les **jardins familiaux situés sur Beauvais**.



Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

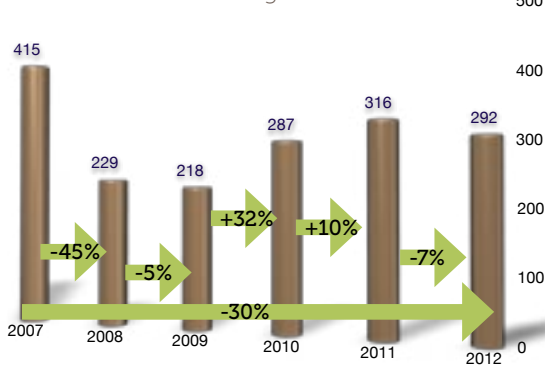
	2011			2012	
	Nombre de parcelles	Déchets Végétaux Tonnages	Tout-venant Tonnages	Déchets Végétaux Tonnages	Tout-venant Tonnages
St Just des Marais	310	93,5	49,74	98,32	57,04
Champs-Dolents	128	63,8	11,28	64,08	13,32
Haut-Pothuis	43	-	-	-	-
Verlaine	20	3,64	4	0,26	3,9
Ste Hélène	116	31,64	10,52	26,22	9,72
Notre-Dame-du-Thil	129	18,26	20,64	21,96	8,14
Voisinlieu	60	33,26	3,76	26,1	4,78
Tilloy	99	38,12	9,64	35,24	7,32
Briquetterie	32	-	-	-	-
J. Hachette	34	10,92	4,28	11,74	1,98
J. Rostand	35	10,08	2	8,52	2,12
Liovette	26	-	-	-	-
Total	1042	303,22	115,86	292,44	108,32
		419,08		400,76	

108,32 tonnes de déchets tout-venant et **292,44 tonnes** de déchets végétaux ont été évacuées des jardins familiaux au cours de l'année 2012.

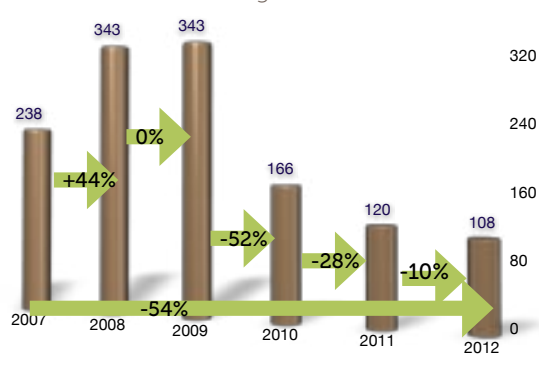
Le tonnage de déchets végétaux pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est **en diminution** : - **18,32 tonnes par rapport en 2011**, soit une baisse de 7 % des déchets verts et 10% du tout venant. La promotion du compostage in-situ, et une sensibilisation importante des jardiniers conduisant notamment à une diminution importante du nombre de bennes déchets verts déclassées sont à l'origine de ces bons résultats.



Évolution des tonnages de déchets verts



Évolution des tonnages de tout-venant



En 2011, les déchets tout-venant représentent 27% du tonnage total des déchets évacués.

Une réflexion a été menée, avec les présidents des Jardins Familiaux, pour étudier un nouveau dispositif de collecte, pour amener les jardiniers à une prise de conscience de la possibilité d'une gestion responsable des déchets, de la préservation de la qualité de l'environnement. L'évolution des chiffres depuis 2007 montre que ces objectifs sont en passe d'être atteints.

Aspects financiers > postes de dépenses	2011	2012
Collecte et évacuation	17 232 €	19 845 €
Traitement	15 047 €	14 522 €
Total	32 279 €	34 367 €
Total à la Tonne	74,52€/T	85,75€/T

➔ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal qui réunit, au 1^{er} janvier 2010, 235 communes représentant 247 330 habitants.

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SYMOVE. Il est ainsi responsable :

- du tri et du recyclage des emballages et des papiers-journaux-magazines issus des collectes sélectives en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du compostage des déchets végétaux collectés en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du traitement des déchets résiduels non recyclables ;
- de la gestion des contrats avec les éco-organismes agréés dont Eco-Emballages, Eco-Folio et Eco-Systèmes).

Un rapport annuel est publié chaque année sur l'activité de traitement des déchets.

LE BILAN DES TONNAGES 2012

57 137 tonnes de déchets ont été collectés en 2012 dont :

- 62 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous);
- 30,5 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;
- 7,5 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

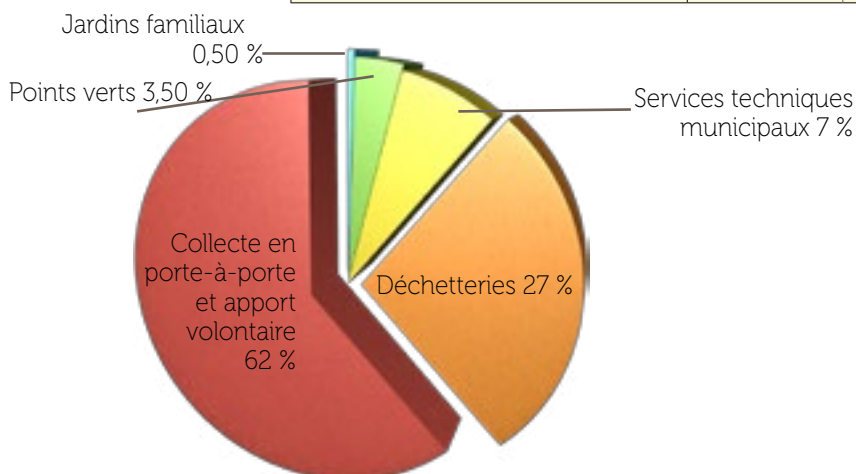
Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est stable (- 49 Tonnes) par rapport à 2011. L'année 2012 est principalement marquée par une forte chute du tonnage d'ordures ménagères, - 1541 tonnes par rapport à 2011 et à un tassement des collectes sélectives. Malgré une légère diminution des tonnages de corps creux et de corps plats, la part extraite des ordures ménagères résiduelles est en hausse d'environ 1 %.

Les performances de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis légèrement supérieures aux moyennes nationales sont principalement liées à des taux de collecte de déchets verts très importants. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.

Grâce aux collectes sélectives organisées en porte-à-porte ou par apport volontaire, par le tri des déchets dans les déchetteries et les points verts du territoire, près de 22 953 tonnes de déchets ont pu être recyclées et valorisées soit 41,5 % du gisement total.

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte :

	En France (en 2009)	C.A.B 2012
Ordures ménagères	298,3	316,82
Corps creux, corps plats	45,9	44,47
Verre	29	24,16
Biodéchets et/ou déchets verts	18,1	51,57
Encombrants	12,3	9,04
Déchetterie	184	184
TOTAL	587,6	630,06



LES INDICATEURS

FINANCIERS



LES INDICATEURS

FINANCIERS

→ LES MARCHES PUBLICS



Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

- Marché «Collecte des déchets ménagers résiduels et collectes sélectives et encombrants» (31 communes). Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et du verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC +CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI Environnement
Lot n°2	Collecte du verre par apport volontaire.	Décamp Dubos
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	Sita

- Marché «Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux de Beauvais».

Lot	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux de Beauvais	Sépur

- Marché « Gestion et exploitation des déchetteries et de divers sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis».

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Gestion et exploitation de la déchetterie de Beauvais	Dé camp Dubos
Lot n°2	Collecte séparative des déchets végétaux reçus sur les points verts et la déchetterie d'Auneuil	Agri-environ- nement
Lot n°3	Évacuation, transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages reçus sur les déchetteries	Chimirec Valrécoise
Lot n°4	Mise en place de bennes à la demande pour des collecte particulières	Décamp Dubos

- Marché « Stockage du verre collecté en porte-à-porte et par apport volontaire».

Lot	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Stockage du verre collecté en porte-à-porte et par apport volontaire	Décamp Dubos

➔ LE BUDGET 2012

Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

- LE FONCTIONNEMENT

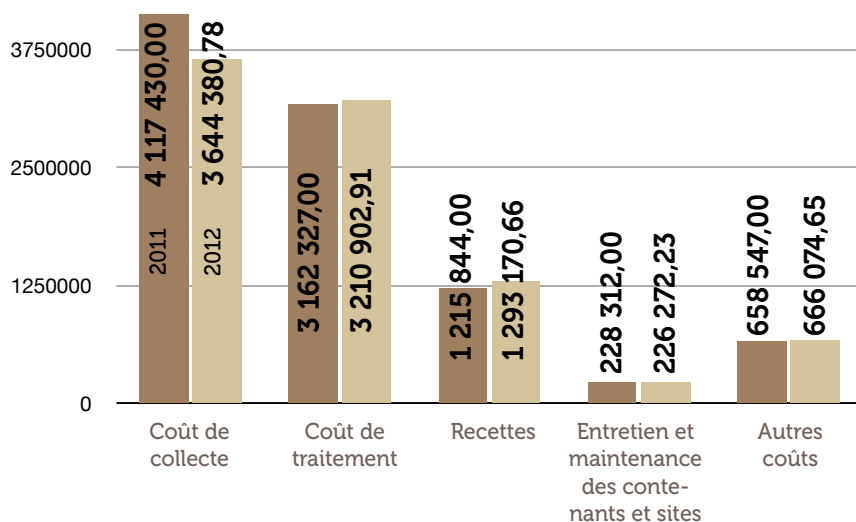
La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis n'a pas instauré de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ni de Redevance Spéciale, ni de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le service de collecte des déchets est entièrement financé par le budget général.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement 2012 sont récapitulées dans le tableau supra :

	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Entretien et maintenance des contenants et sites	Autres coûts	Coût total
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	3 309 873,14	2 503 614,75	1 160 828,02	209 383,72	24 685,2	4 886 728,79
Déchetteries	246 469,63	393 192,93	127 734,64	16 888,51	161 860,99	690 677,41
Points verts	57 570,95	46 131,57			32 332,44	136 034,96
Jardins familiaux	19 844,74	14 521,79				34 366,53
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	10 622,32	2 675,97				13 298,29
Déchets des services techniques et autres points		250 765,9				250 765,9
Contribution annuelle au fonctionnement du SYMOVE					316 580	316 580
Distribution des bacs					74 108,5	74 108,75
Opération «compostage individuel»			4 608		37 659,72	33 051,72
Autres postes de dépenses					18 847,55	18 847,55
TOTAL	3 644 380,78	3 210 902,91	1 293 170,66	226 272,23	666 074,65	6 454 459,91



Le budget de fonctionnement :



Le Budget 2012 est en baisse de 7,6 % par rapport à 2011.

Ce résultat est dû à une optimisation du service de collecte qui a conduit à une rationalisation et une harmonisation du dispositif. Le poste de dépenses lié au dispositif de collecte à diminué de 11,5 % en 2012. Les autres postes de dépenses sont relativement stables.

- La répartition des recettes de fonctionnement 2012 est la suivante :

Reprise Filières et Eco-Emballages du 4ème trimestre 2011 au 3ème trimestre 2012, liquidatif 2011 et soutien liés aux déchets imprimés (Eco-folio)	1 101 907,01
Déchetterie	
Droit d'accès professionnels	49 500
Revente des matériaux	45 798,64
Participation de la C.C. des Sablons pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil	32 436
Autres	
Loyer pour la location d'une plateforme sur la zone de Pinçonlieu au prestataire de collecte	30 167,44
Rachat bacs usagers	3 524,4
Recette sur la vente de composteurs	4 608



* Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-emballages. Le SYMOVE étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).

- L'INVESTISSEMENT

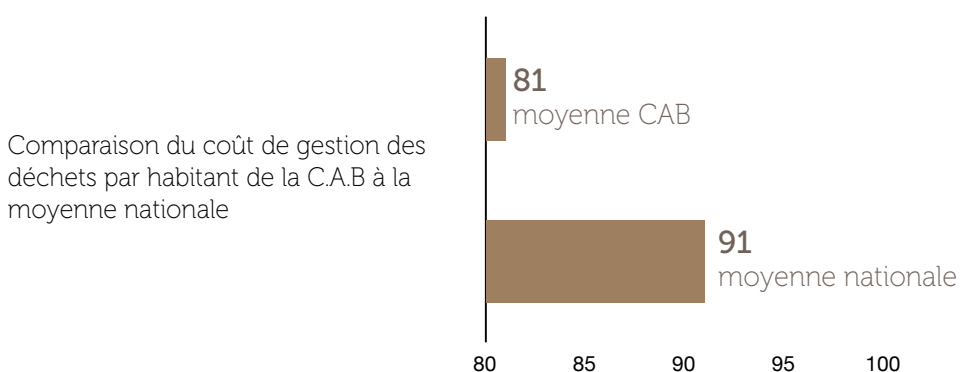
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **506 097 euros** :

- 478 069,9 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
- 21 189,53 euros de frais d'achat de bornes enterrées ;
- 5 187,24 euros liés à la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur la déchetterie d'auneuil ;
- 1 650,48 euros de frais d'achat d'une borne à huile pour la déchetterie de Beauvais.

- Aucune recette d'investissement

➔ LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Déchets	% de dépenses	Dépense en euros/habitant
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	75,71%	61,62 €/hab
Déchetteries	10,70%	8,71 €/hab
Points verts	2,11%	1,72 €/hab
Jardins familiaux	0,53%	0,43 €/hab
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	0,21%	0,17 €/hab
Déchets des services techniques et autres points	3,89%	3,16 €/hab
Contribution annuelle de fonctionnement du Symove	4,90%	4 €/hab
Distribution des bacs	1,15%	0,93 €/hab
Opération compostage individuel	0,51%	0,47 €/hab
Autres dépenses	0,29%	0,24 €/hab
		81,45 €/hab



Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés est de **81 euros par habitant** en 2012 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre 91 euros par habitant en moyenne nationale (référentiel 2008). Les produits industriels liés à la vente des matériaux issus du tri des déchets, et les soutiens provenant des sociétés agréées comme Eco-emballages ont représenté environ 16 €/habitant en 2012.

PROJETS

ET PERSPECTIVES

2013



➔ PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2013



MISE EN PLACE DES BORNES TEXTILES

Chaque année, les français abandonnent 700 000 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures, soit environ 11 kg/hab/an. A ce jour, seulement 1,7 kg/hab/an de textiles sont collectés et valorisés. Les besoins estimés pour favoriser et augmenter la récupération des textiles seraient de 1 conteneur pour 2000 habitants. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne compte que 20 conteneurs (8 Ecotextiles et 12 Le Relais) soit 1 conteneur pour 4000 habitants, placés de façon aléatoire et souvent vieillissant.

Afin d'optimiser cette collecte le service « Cadre de vie-Déchets » a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, Le Relais et Ecotextile, au travers de la signature d'une convention tripartite (C.A.B/commune/Le Relais ou Ecotextile). Cette convention vise à une gestion rigoureuse de cette filière et conduira à la mise en place en 2013 de 44 conteneurs de récupération (25 Le Relais, 14 Ecotextile) soit 1 pour 1800 habitants.

MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont devenues un outil incontournable dans la gestion de nos déchets. Leur fréquentation et les tonnages collectés ne cessent d'augmenter au fil des années, et les attentes des utilisateurs de plus en plus importantes. Trois axes seront développer :

- La définition d'un nouvel équipement en substitution de la déchetterie de Beauvais : un audit réalisé en 2012 a mis en évidence un équipement vieillissant, devant être mis aux normes et dont l'implantation ne permet pas un agrandissement indispensable au vu d'une fréquentation croissante et de la mise en place inéluctable de nouvelles filières de traitement. La conception d'un nouvel outil s'impose donc de fait. Il devra intégrer les nouvelles filières de recyclage, favoriser le réemploi, prévoir si possible le traitement in-situ de certains déchets.
- La mise aux normes de la déchetterie de Auneuil : sécurisation des quais par la mise en place d'un dispositif anti-chute.
- Modernisation du contrôle d'accès : la vérification de l'identité des usagers à l'entrée des déchetteries permet de s'assurer de leur appartenance à la C.A.B.. L'informatisation de cette étape grâce à des cartes magnétiques spécifiques et nominatives facilitera le travail des gardiens qui pourront ainsi consacrer plus de temps à l'information des usagers.

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Les déchets végétaux issus de la déchetterie et de la collecte en porte-à-porte – feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, petits branchages – sont transformés avec le temps en compost. Parmi ses principaux bienfaits, en paillage, celui-ci améliore la structure du sol (rétention d'eau, aération, libération progressive d'éléments nutritifs), garde la terre humide et préserve un sol sans mauvaises herbes. Mieux, mélangé à de la terre végétale, il s'utilise comme terreau pour le repotage et les plantations d'extérieur comme d'intérieur.



Le service « Cadre de vie-Déchets » prévoit une distribution gratuite de compost sur la déchetterie d'Auneuil à l'ensemble des administrés de la C.A.B., à des journées spécifiques.



Allonne
Auneuil
Auteuil
Aux-Marais
Beauvais
Berneuil-en-Bray
Bonlier
Fontaine-Saint-Lucien
Fouquénies
Procourt
Goincourt
Guignecourt
Herchies
Juvignies
Le Mont-Saint-Adrien
Maisoncelle-Saint-Pierre

Milly-sur-Thérain
Nivilliers
Pierrefitte-en-Beauvaisis
Rainvilliers
Rochy-Condé
Saint-Germain-la-Poterie
Saint-Léger-en-Bray
Saint-Martin-le-Noeud
Saint-Paul
Savignies
Therdonne
Tillé
Troissereux
Verderel-lès-Sauqueuse
Warluis

